



AIDE A L'INITIATION AU VOL A VOILE

Cette année encore, dans le but de développer la formation aéronautique des jeunes au sein des Etablissements Scolaires et des Universités et de recruter de nouveaux adeptes, la FFVV a décidé d'attribuer une bourse d'initiation au vol à voile.

Elle est destinée à motiver les élèves et les étudiants à préparer le B.I.A. et à s'engager dans une formation de pilote de planeur.

D'un montant de 20 €, elle sera accordée, une seule fois, à l'issue du premier vol de découverte en planeur avec instructeur.

Conditions d'obtention :

- ☞ être âgé de **15 ans et de moins de 25 ans (au moment du vol)**.
- ☞ être inscrit aux cours du BIA dans un établissement scolaire en 2002/2003 ou être titulaire du BIA.

Les bourses ne seront accordées que si les formulaires sont totalement complétés et accompagnés des copies des pièces justificatives suivantes :

- 1- Copie du livret de famille ou carte d'identité nationale.
- 2- Attestation de l'établissement scolaire faisant mention de l'assiduité aux cours par le jeune ou copie du BIA.
- 3- Copie de la carte assurance VI.

Les demandes devront parvenir impérativement avant le 30 septembre 2003.

Le Directeur

Jocelyn BOUZID

Nota : seuls les jeunes adhérents d'associations agréées par les Ministères Jeunesse et Sports et Transports peuvent bénéficier de ses aides.

AIDE A L' INITIATION AU VOL A VOILE (BIA) 2003

COMPTE RENDU

NOM DE L'ASSOCIATION :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° LICENCE FFVV	DATE DU VOL	DATE DU BIA	AIDE VERSEE (réservé à la FFVV)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

TOTAL REGLE

Joindre impérativement : un justificatif d'identité, la copie de la carte assurance VI, une attestation de l'établissement scolaire faisant mention de l'assiduité aux cours du BIA ou une copie du BIA pour les titulaires,

SIGNATURE DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

(Faire des photocopies si nécessaire)